Réunion du 16 décembre 2021 au 17 décembre 2021

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production	A2
Alimentation, entreprises agroalimentaires et qualités	113

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4311-

1 et suivants,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 adoptant le

schéma régional de développement économique d'innovation et

d'internationalisation et la stratégie agro-alimentaire partagée 2016-2020, en

Pays-de-la-Loire « de Notre Terre à Notre Table... »,

VU la délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le

Plan d'actions pour la qualité des produits alimentaires,

VU la délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019 approuvant

l'Ambition Régionale Alimentation Santé,

VU la délibération du Conseil régional du 16 octobre 2020 approuvant le Plan

d'avenir de la filière viande bovine en Pays de la Loire 2020-2022,

VU la délibération du Conseil régional du 16 octobre 2020 approuvant le Plan

Ambition transmission 2020 - 2022,

VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du

14 décembre 2021,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional des 21 et

22 octobre 2021,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT le rejet de l'amendement CS6 présenté relatif à la juste rémunération des

producteurs et éco-conditionnalité des aides à l'agroalimentaire par le

groupe Printemps des Pays de la Loire,

CONSIDERANT la tenue de la commission Agricultures, agro-alimentaire, alimentation,

forêt, pêche et mer

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2022 d'une dotation de 8 200 000 € d'autorisations de programme et de 2 726 000 € d'autorisations d'engagement, ainsi que 9 555 000 € de crédits de paiement en investissement et de 2 959 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 113 "Alimentation, entreprises agroalimentaires et qualités"

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Démocrates et progressistes

REÇU le 20/12/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs